



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cartes bancaires

Question écrite n° 49196

Texte de la question

Le rapport annuel de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement fait le constat d'une hausse de 11 % en 2003 par rapport à 2002 du montant de la fraude relative aux paiements et retraits d'espèces par carte. Il souligne également que ce sont les fraudes transfrontalières qui ont augmenté alors que la fraude nationale a baissé. M. Bruno Bourg-Broc demande donc à M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie quelles sont les initiatives qu'il est susceptible de prendre pour renforcer la lutte contre la fraude internationale sur les cartes de paiement.

Texte de la réponse

Selon l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement dans son rapport annuel pour l'année 2004, le montant global de la fraude pour l'ensemble des transactions frauduleuses de paiement et de retrait enregistrées en 2004 dans les systèmes français de cartes de paiement a baissé de 11,7 % par rapport à 2003, s'établissant à un niveau légèrement inférieur à celui de 2002. Cette baisse significative est consécutive à celle de la fraude sur les transactions internationales, qui a été maîtrisée en 2004. En effet, les banques françaises ont mis en place des systèmes de détection performants sur ce type de transactions. En outre, la généralisation de la carte à puce en Europe associée à la norme « Europay Mastercard Visa » est en cours, et devrait permettre à terme de sécuriser les transactions transfrontalières. Il convient de souligner que c'est cette norme sécurisante qui a été retenue par les banques européennes dans le cadre de l'harmonisation des cartes bancaires, qui s'intègre dans leur projet d'espace européen unique des paiements en euros dit « SEPA » dont la mise en oeuvre est programmée pour le 1er janvier 2008.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49196

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8053

Réponse publiée le : 14 mars 2006, page 2771